



Dossier de demande Fond de Participation Habitants (FPH) des 4 montagnes

Le FPH permet le financement ponctuel d'initiatives citoyennes sur les 4 montagnes. Ces actions nouvelles sur le territoire, animeront les villages, devront favoriser le lien social, tout en veillant à la protection de l'environnement.

Pour avoir recours au FPH il faut être un collectif d'habitants du territoire ou être une association (sans salarié). Aucun projet à caractère commercial ou privé ne pourra être soutenu.

Les valeurs suivantes seront à respecter : solidarité, écologie, éducation. Bien évidemment, le porteur de l'action devra veiller aux respects de la légalité.

L'Agopop, Maison des Habitants est à l'initiative de la création du FPH. Elle co-finance ce fond avec le **Conseil Départemental de l'Isère**. Elle met en avant la participation citoyenne. Elle facilite les relais ou interconnexion entre les habitants et les acteurs locaux.

La demande est à déposer auprès de l'Agopop, Maison des Habitants – 04 76 95 11 38
30 rue du professeur Beaudoin à Villard de Lans ou par mail carine.madeddu@agopop.fr
jusqu'au vendredi 27 mars.

Documents à fournir :

- dossier de demande rempli et signé
- devis
- justificatif de domicile

Vous présenterez votre demande devant une commission d'attribution qui se tiendra le vendredi 3 avril.

La commission d'attribution :

- reçoit les porteurs de projet
- étudie leurs propositions d'initiatives
- décide de leur recevabilité
- décide du montant accordé (maximum 280 € + 20 cairn), financement de 80 % du projet max

Si vous avez besoin d'une aide pour rédiger votre demande et argumenter votre démarche, Jean Marc Garnier (membre du CA de l'Agopop, ancien formateur à l'IFTS) vous propose un soutien.
Pour le contacter : 06 31 55 59 25

Présentation de votre projet

TITRE DU PROJET :

DATE DU PROJET :

Quels objectifs avez-vous ?

.....
.....
.....

Pour qui faites vous ce projet ?

Enfants Jeunes Adultes Familles Personnes âgées Tout public

Combien de personnes pensez-vous toucher ?

Décrivez le déroulé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez vous pensez à formaliser un retroplanning ? c'est à dire découper le projet en phase chronologique jusqu'à sa réalisation ? Précisez en les étapes ?

.....
.....
.....

Comment votre projet va aider à créer du lien (se retrouver, partager, vivre une expérience commune) ?

.....
Que mettrez vous en place pour que votre projet s'inscrive dans une démarche de développement durable ?

.....

Quel coût aura votre projet ?

- la somme allouée au titre du FPH ne peut être supérieure à **80% du montant total** du projet
- le **montant maximal** attribué est de 280 € par projet + 20 cairns (monnaie locale)
- ci dessous un exemple de budget prévisionnel

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
CHARGES	Montant	Nature	Montant
		AIDES DEMANDEES	
Détail des Charges			
Achats/fournitures		Fonds de participation Habitant	
Frais km		Autres	
SACEM/ SACD			
		AUTRES RECETTES	
		Participation des habitants	
		Autres	
Total des dépenses		Total des recettes	

Obligatoire : joindre les devis de votre projet

Qui porte le projet ?

Un groupe d'habitant(e)s :

Nombre de personnes constituant le groupe :

OU

Une association (nom)

.....

Président(e):

Adresse de l'association:.....

Téléphone : Mail :

Nom de la personne responsable du projet.....

Téléphone : **Mail :**

Autres personnes impliquées dans le projet :

Nom/Prénom	Téléphone	Mail	Adresse

Auriez vous des précisions à apporter ?

.....
.....
.....

Communication sur l'action

Si votre projet est retenu, vous vous engagez à noter la mention ci dessous sur vos outils de communication :

« *Projet soutenu par l'AGOPOP et le Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du FPH* »

Bilan

Un mois après la réalisation de votre action, il vous faudra nous retourner la fiche bilan (modèle en annexe)

Je certifie exacte les informations contenues dans cette fiche :

Fait à le

Signatures :

Le Responsable du projet

Le Président de l'AGOPOP,

